



## **L'IRCAF est partenaire agréé OETH**

**(Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) en régions  
Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte-D'azur**

**Pour la prévention des risques psychosociaux des  
personnels des établissements sanitaires, sociaux et  
médico-sociaux**

### **OBJECTIFS**

- Rechercher et répertorier les situations à risques psychosociaux
- Définir une démarche et déterminer les actions de prévention
- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre d'un plan d'actions préventif

**L'OETH finance les établissements qui s'engagent dans ce  
dispositif de prévention**

**L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés** (OETH) est chargée de mettre en œuvre l'accord de branche 2006-2010 **Croix-Rouge-Française – FEHAP - Snasea**, initiée en 1991, propre au champ sanitaire, social et médico-social, sans but lucratif (application de la loi du 10 juillet 1987, modifiée par la loi de février 2005, relative à l'emploi des travailleurs handicapés).

L'accord est conclu avec les cinq organisations syndicales suivantes: **CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO**.

L'accord inclut **les 4 plans prévus** par la législation pour l'emploi des travailleurs handicapés :

- L'embauche en milieu ordinaire de travail.
- L'insertion et la formation.
- L'adaptation aux mutations technologiques.
- Le maintien dans l'entreprise en cas de licenciement.

L'association OETH est chargée de mettre en œuvre cet accord auprès des établissements et travailleurs handicapés concernés.

**L'OETH propose aux établissements volontaires des financements pour leur permettre de mener à bien une démarche de prévention des risques psychosociaux (diagnostic et accompagnement).**

## **Financement par l'OETH :**

### **▪ Diagnostic des risques psychosociaux :**

- Établissement inférieur à 50 salariés : 85% plafonné à 8000 €.
- Établissement supérieur à 50 salariés : 75% plafonné à 8000 €.

### **▪ Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions préventif :**

- 6 demi-journées, financement plafonné à 1800 € par établissement.

L'IRCAF Réseau est également sollicité par l'OETH dans la démarche de prévention des Troubles Musculosquelettiques et de la formation.